



Etude de faisabilité pour la sécurisation des cheminements et la valorisation du coeur de village ; création d'une liaison douce et réaménagement du nouveau cimetière.

Etude de faisabilité



ODILE VISAGE
PAYSAGISTE CONCEPTRICE

Paysagiste Conceptrice
96 chemin des Plaignes
78440 Jambville
Tel : 06 38 95 67 61
visage.odile@orange.fr



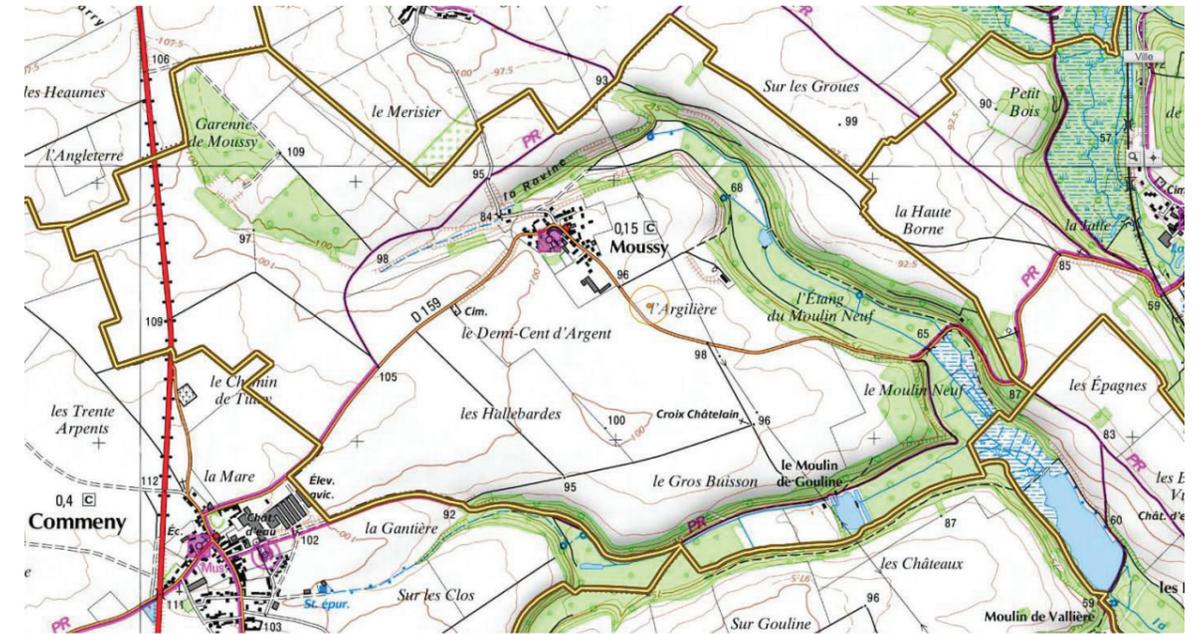
Paysagiste DPLG
391 rue du Vexin
78250 Oinville sur Montcient
06 84 14 31 46
v2t@orange.fr

Contexte

La commune de Moussy est située au cœur du Parc Naturel Régional du Vexin Français. Le village, groupé le long de la RD 159, est situé en limite de plateau agricole, au bord d'un talweg où la rivière la Coulevre prends sa source. La commune s'inscrit dans un paysage varié composé de vastes cultures ouvertes animées par des vallons verdoyants où se concentrent zones humides, prairies et boisements. Cet environnement paysager associé à la qualité de la trame bâti ancienne et du patrimoine classé (ancien prieuré, église Saint André) confèrent au village son caractère vexinois.

La configuration compacte du village avec parfois peu de place pour le piéton, le passage de la route départementale et l'éloignement de certains équipements du centre (cimetière, plateau sportif) amènent la municipalité à engager une réflexion d'aménagement sur plusieurs secteurs de la commune. Cette approche englobe à la fois des problématiques de sécurité (continuité piétonne), de cadre de vie (confort des cheminements, matérialisation des stationnements, aménagement du cimetière et de ses abords) et de mise en valeur de son patrimoine (choix des matériaux et végétalisation de l'espace public).

Le présent document propose, après un premier regard analytique, un plan programme mettant en relation les différents lieux de projet et un plan d'aménagement (niveau esquisse) détaillant chaque intervention faisant référence aux critères pressentis sur place, évoqués par les élus et à notre propre sensibilité.



VALORISATION COEUR DE VILLAGE

Le site

Le coeur de village s'est développé à l'origine autour de l'ancien prieuré, de l'église Saint André et le long de la rue principale. Le tissu urbain affiche une forte densité, caractérisé par un bâti compact, implanté à l'alignement des voies et regroupé autour de cours intérieures et jardins.

On distingue deux secteurs :

- la partie autour de la mairie et de l'entrée de l'ancien prieuré qui formalise le centre du village. L'intersection entre la rue de l'Eglise, la rue de l'Abreuvoir et la rue du Moulin Neuf ouvre l'espace sur la place de mairie. Cette vacuité met la façade de l'ancien prieuré au centre de la composition du lieu. Se regroupent sur ce secteur les principaux services de la commune avec la mairie, la maison de village, les arrêts de bus et une zone de stationnement .

- la rue de l'Eglise dont l'accroche est déconnectée de la place de la mairie par le soutènement de l'ancien parvis du prieuré. Sa composition est structurée par la continuité du bâti : prieuré, maisons de ville, murs en pierre de soutènement du cimetière ancien et des propriétés. La rue de l'Eglise est le principal itinéraire, depuis la mairie, pour rejoindre le plateau sportif et les chemins de randonnées qui en partent.



La place de la mairie



Le soutènement au pied de l'ancien prieuré



Le coeur de village



La rue de l'Eglise



Les atouts

La scénographie

Le rapport à l'ancien prieuré dans la composition avec le mur de soutènement, la symétrie des deux tours autour du porche et la perspective ouverte depuis la place de la mairie donnent tout le caractère au lieu.

Des matériaux nobles porteurs d'une identité

La pierre naturelle que l'on retrouve, en dehors du bâti, sur les trottoirs au pied du prieuré (pavés de grès «Napoléon»), sur les murs de soutènement avec des appareillages variés est un élément identitaire à valoriser.

Les aménagements existants

L'aménagement du plateau sportif et de ses abords s'inscrit déjà, par la simplicité de la composition, le choix discret de l'équipement et les matériaux utilisés (stabilisé, grès) dans l'identité du village et s'articulera avec cohérence comme un prolongement du futur aménagement



La façade principale de l'ancien prieuré



Le prieuré au début du XX



Pavés de grès de réemploi



Mur de soutènement et chasse roue en pierre



Engravure en grès



Plateau sportif



Pavés de grès neuf clivés

Les domaines de vigilance

Le partage de l'espace

La configuration spatiale du lieu aux abords de l'entrée de l'ancien prieuré avec le virage marqué, le soutènement au départ de la rue de l'Abreuvoir rendent difficiles les continuités piétonnes et renforcent le sentiment d'insécurité lors du passage de véhicules.

Au niveau du carrefour de la mairie, la large emprise routière, nécessaire pour le passage des bus et des engins agricoles, met encore une fois le piéton sur un espace qui ne lui est pas dédié prioritairement.

Le manque parfois d'aménité

La présence de quelques obstacles ponctuels, (jardinières en bois, bordures émergentes), les dommages du temps sur les revêtements (le ravinement de la sente, vieillissement du bicouche) et la non conformité de certains équipements (arrêts de bus) participent au manque d'aménité de l'espace public.

Une hétérogénéité de traitement

Si le village affiche par son bâti, une harmonie générale, les dommages du temps et l'hétérogénéité des matériaux de l'espace public peuvent nuire au caractère de l'ensemble.



Une géométrie très contraignante



Une absence de visibilité associée à une emprise piétonne réduite



Une rupture des continuités piétonnes



Des détails de traitements et la multiplicité du vocabulaire d'aménagement qui nuisent à l'harmonie générale



Des espaces de caractères qui doivent évoluer vers plus de confort pour tous

Programme

L'objectif est à la fois :

- d'affirmer une identité commune en tenant compte de l'ancrage patrimonial du lieu et de l'économie de l'aménagement
- de renforcer la vocation d'espace cœur de bourg où la sécurité et le confort du piéton sont rendus compatibles avec le passage de la route départementale et la géométrie contraignante du lieu

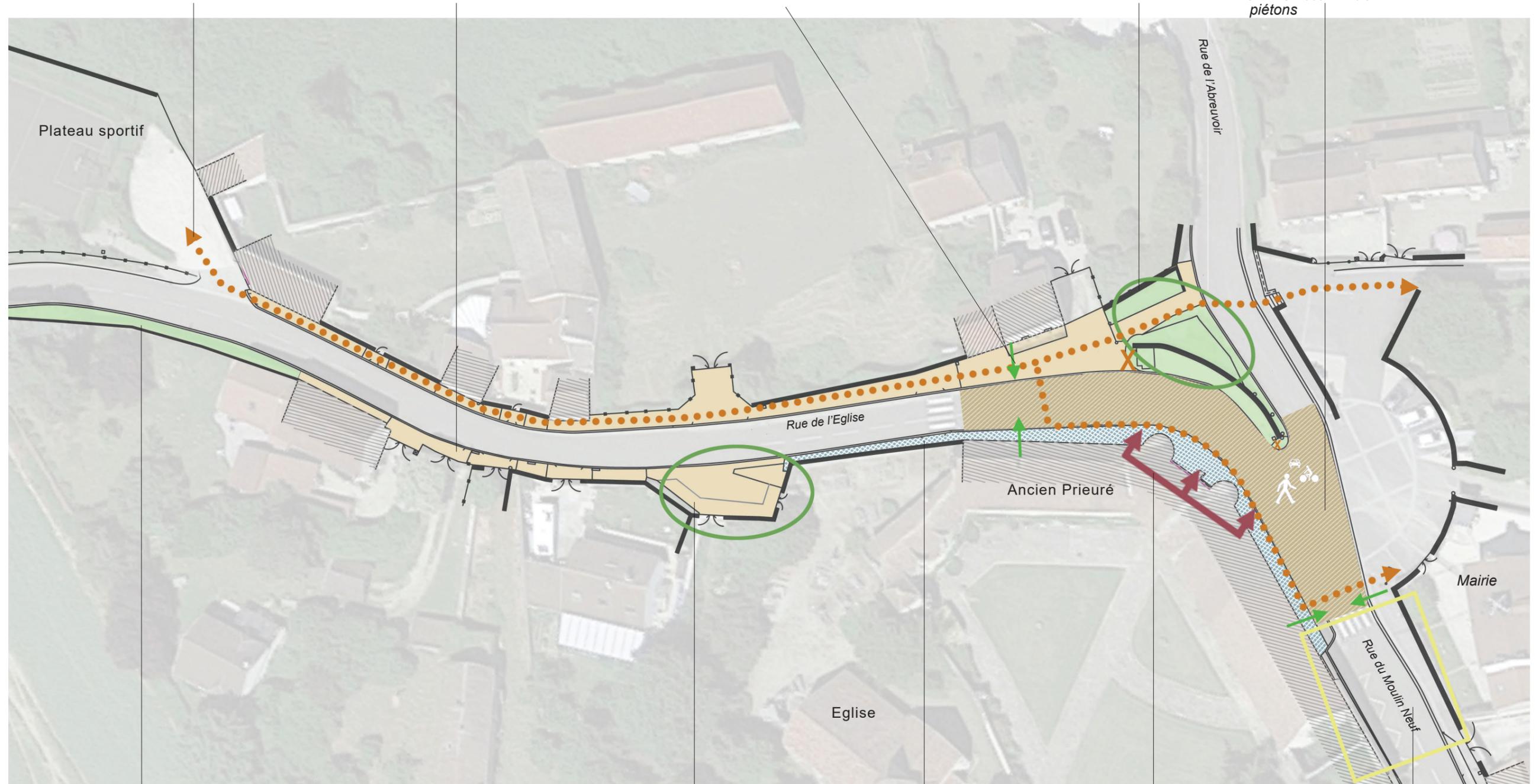
assurer la continuité et la sécurité des parcours piétonniers

harmoniser les revêtements des trottoirs

marquer l'entrée de la zone 20 par des seuils qualitatifs (matériaux, plantations)

retrouver l'harmonie entre la façade du prieuré, le traitement du soutènement, de la sente

inclure le carrefour et la route départementale dans un espace plus partagé (type 20) prioritairement dédié aux piétons



désimperméabiliser les surfaces difficiles à entretenir

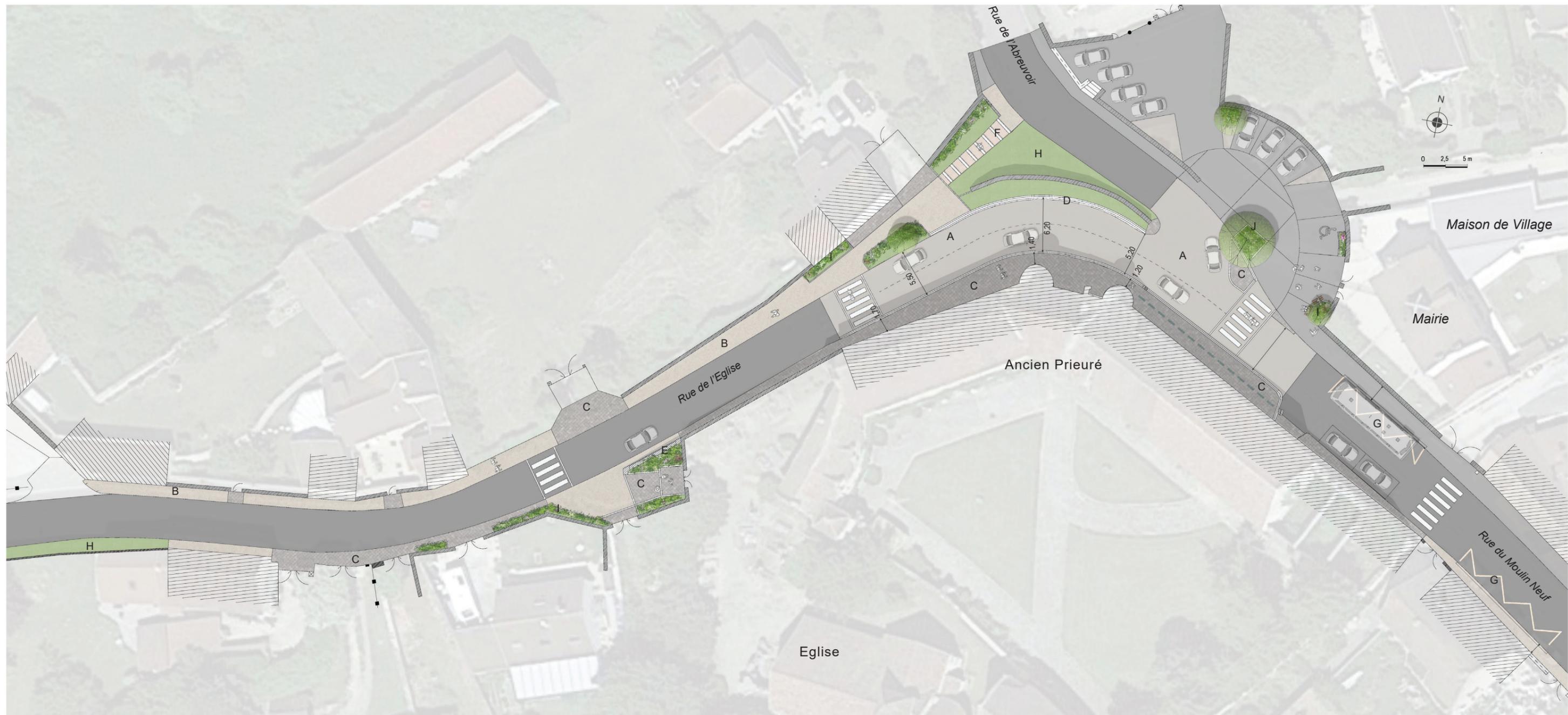
aménager les abords de l'église en cohérence avec l'identité du lieu

préserver les matériaux nobles aux abords de l'ancien prieuré

mettre plus à distance le passage de la voie de la façade

rendre accessible les arrêts de bus pour tous

Plan masse



- A - espace de rencontre en enrobé grenailé
- B - surface en béton désactivé
- C - surface en pavés de grès
- D - caniveau et bordurage en pavés de grès
- E - muret de soutènement en pierre

- F - escalier en pas d'âne (désactivé et grès)
- G - aménagement de quais bus
- H - engazonnement
- I - vivace et masse arbustive fleurie
- J - arbre tige ou cépée à planter

Plan masse et relevé topographique



Vue en perspective entrée de l'église



Vue en perspective parvis du prieuré



Vue en perspective au pied du soutènement



AMENAGEMENT DU CIMETIERE ET DE SES ABORDS

Le cimetière de Moussy se situe sur le plateau vexinois au bord de la RD 159, au sud-ouest et à l'écart du village (environ 350 m des limites bâties), au cœur des terres agricoles. L'impossibilité actuelle de garer un véhicule à proximité de l'entrée du cimetière sans empiéter sur la route a conduit la municipalité à projeter la création d'une aire de stationnement. De plus, afin d'adapter le cimetière aux nouveaux usages, elle souhaite aménager un columbarium, ouvrage composé de cases destinées à accueillir les urnes cinéraires, et un jardin du souvenir, espace consacré à la dispersion des cendres. Enfin, la prise en compte de la charge de travail pour l'agent municipal induit une réflexion vers une gestion plus raisonnée et le réaménagement des allées.

Un projet global permettra d'améliorer l'accueil des usagers dans le respect du caractère vexinois du cimetière.



Etats des lieux

Une composition simple

Aménagé en 1937, il présente les caractères traditionnels des cimetières : un enclos rectangulaire ceint de murs, qui symbolise le passage du monde vivant à celui des morts, et un plan en forme de croix. Les murs sont enduits et couronnés de briques, les deux piliers qui cadrent le portail d'entrée sont en briques.

Une croix marque son centre, les allées sont en sable, et les surfaces en attente engazonnées. Quelques arbustes persistants ponctuent les angles.

A proximité de l'entrée, une arrivée d'eau, un conteneur à poubelle ainsi qu'un tas de compost dissimulé par une haie de troènes sont à disposition.

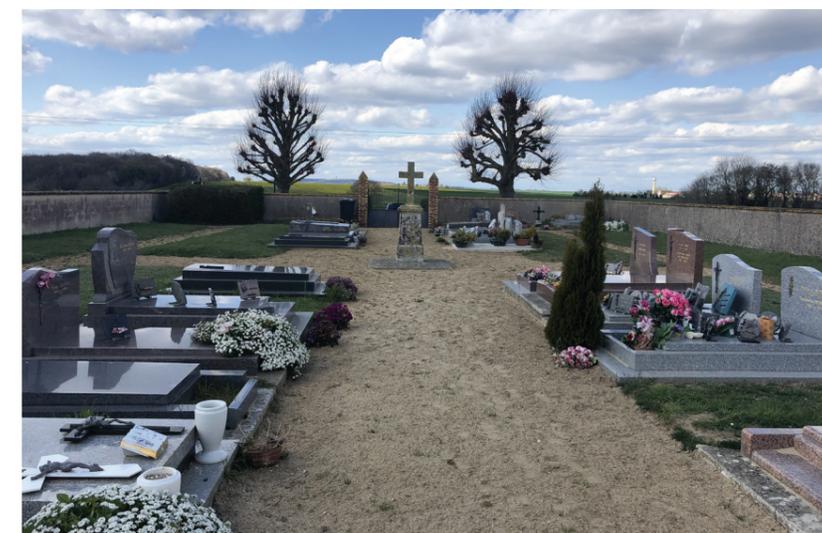


Impressions sensibles

Le cimetière et deux tilleuls signalent l'entrée de la commune sur la RD 159 et son profil s'intègre sans rupture devant l'arrière plan arboré du village.

Au bord de la route départementale, sur les talus de part et d'autre de l'accès au cimetière, les deux tilleuls taillés et deux massifs de troènes cadrent le portail d'entrée et réservent un espace abrité mais trop réduit entre la route et le portail, donnant un sentiment d'insécurité à l'abord du cimetière.

Depuis l'intérieur, la hauteur des murs permet une perception des horizons agricoles lointains qui peut offrir un sentiment de quiétude. Cependant la situation du cimetière et l'absence d'abris expose les visiteurs aux rigueurs climatiques, vents et canicules. Le lieu ne propose pas d'espace refuge propice à l'intimité et au recueillement. Il n'y a pas de banc.



Esquisse : renforcer l'aménité du lieu, conforter la place du végétal

Créer une aire de stationnement et repenser l'accès au cimetière.

- Parking engazonné en mélange terre-pierre, circulation en bicouche
- Plantation de charmes et d'érables champêtres : ombrage sur le parking et le cimetière
- Création d'un portillon pour accès au cimetière depuis le parking
- Tailler court les troènes de l'entrée

Favoriser la biodiversité et simplifier l'entretien

- Engazonner les allées et laisser en fauche tardive les surfaces en attente
- Souligner la composition et les circulations par des arbres, massifs et la tonte différenciée.
- Favoriser la biodiversité avec des strates végétales multiples (arborée, arbustive et herbacée)

Intégrer les équipements

- Aménager un columbarium intégré dans le mur et des bancs
- Aménager un jardin du souvenir en empruntant la symbolique du végétal, en créant un lieu d'intimité : bancs face à rosiers grimpants, à l'ombre d'un arbre, reprise du mur et possibilité de fixer plaques commémoratives
- Requalifier point d'eau et dissimuler la poubelle : apenti avec récupération des eaux de pluie, arrivée eau courante, cache conteneur

A - bicouche

B - parking en mélange terre / pierre

C - surface engazonnée

D - surface en fauche tardive

E - massif fleuri

F - portillon accès piéton

G - rosier grimpant, jardin du souvenir

H - columbarium intégré au mur

I - appenti (conteneur, arrivée d'eau)

J - bac récupération eaux de pluie

K - compost

L - lisse en bois



Vues en perspective



L'espace central et le columbarium



L'entrée depuis le parking et le jardin du souvenir

Références



De gauche à droite et haut en bas : Frémainville et Butry-sur-Oise : engazonnement progressif naturel et tonte différenciée ; Vienne-en-Arthies et Tessancourt : engazonnement réalisé par une entreprise ; Epiais Rhus : tonte différenciée ; Oinville : engazonnement depuis toujours !

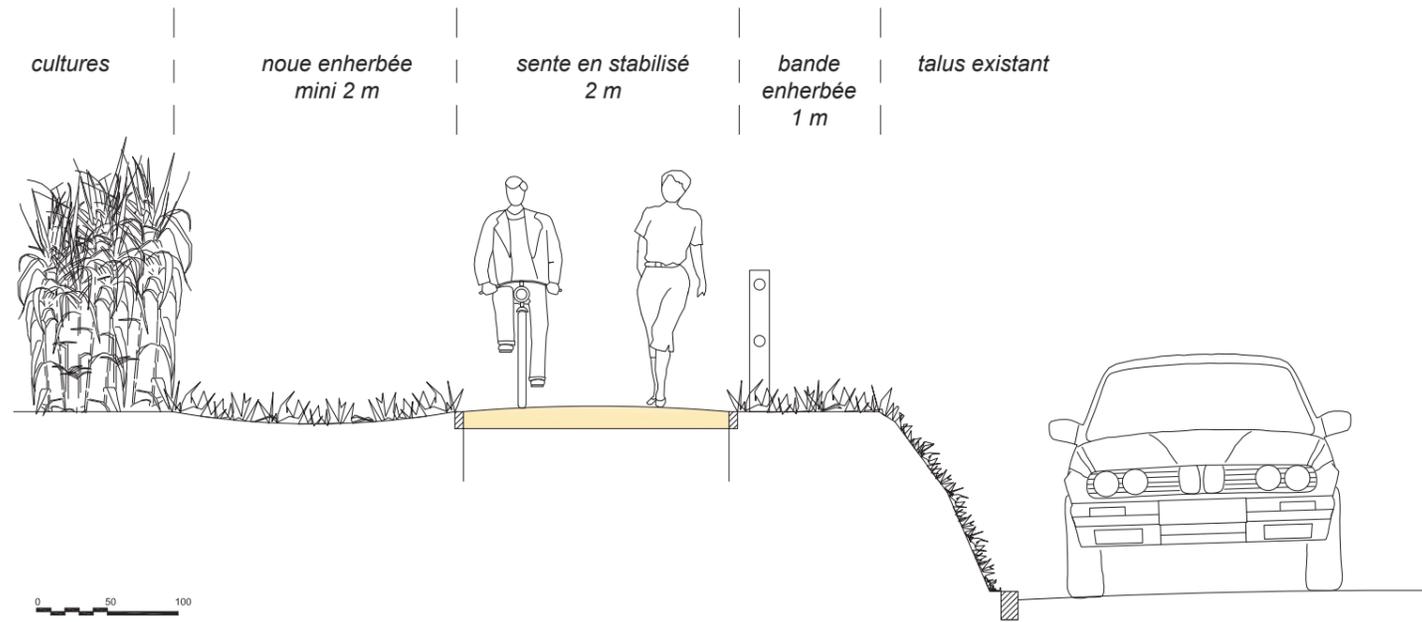


Columbarium : Brignancourt et Vienne en Arthies

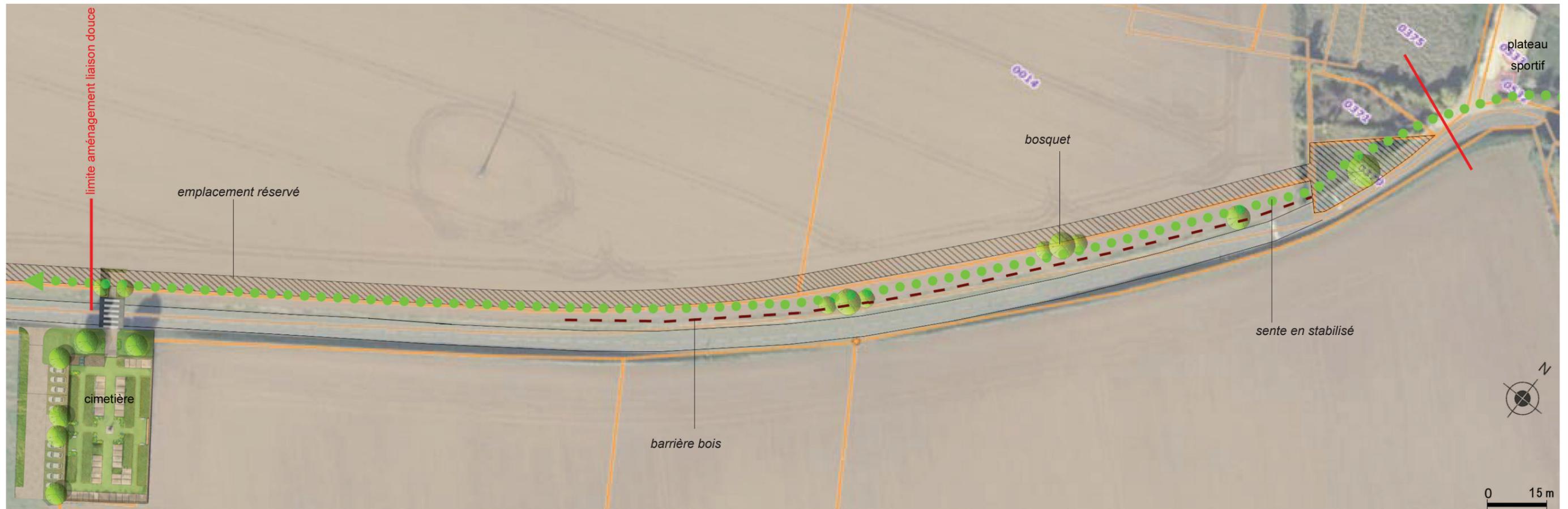
Création d'une liaison douce

La route départementale 159 qui mène au cimetière extérieur au village ne comporte pas de trottoir pour les piétons ce qui présente un danger potentiel important pour la sécurité des personnes. Un emplacement réservé a été inscrit sur le plan de zonage du PLU en 2018 pour aménager une liaison douce de 350 m entre la sortie Sud du village et l'équipement communal.

Elle sera traitée comme une sente, séparée de la route départementale par le talus existant et une bande complémentaire enherbée. Côté culture, un espace tampon, également enherbé, permettra de traiter la limite avec la zone cultivée. Le cheminement sera d'une largeur de 2 m, permettant l'usage de cycle, et sera aménagé en sable stabilisé avec bordurette P1. Sur la partie Nord, où le talus est le plus prononcé, la sente sera sécurisée par une barrière bois double lice. Suivant l'emprise disponible, quelques bosquets, avec banc, marqueront des étapes de repos ombragées.



Liaison douce entre Sagy et Saillancourt



Stationnement rue du Moulin Neuf

Le principe est de mettre en place une alternance de stationnement en chicane, avec création de 13 places. Cette solution résout en même temps le besoin en stationnement, la libération des trottoirs et la modération de la vitesse.

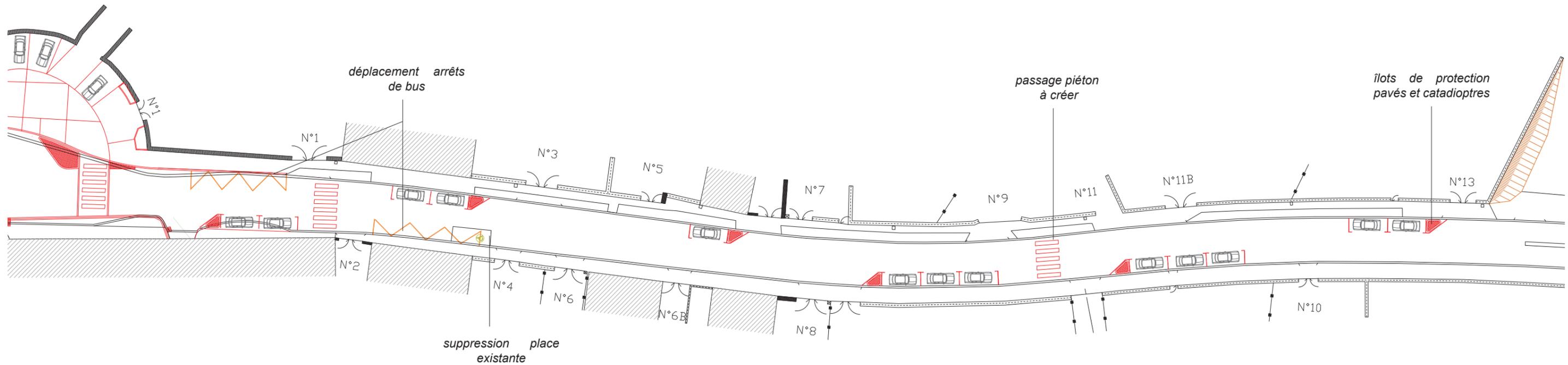
Les poches de stationnement sont protégées par des îlots dont le traitement en pavés répond aux enjeux patrimoniaux du lieu. Sans ces dispositifs de protection, les automobilistes craignent davantage d'y stationner leur voiture et de ce fait se positionnent en empiétant sur le trottoir.



Maincourt sur Yvette, stationnement en chicane protégé par îlot pavé



Nesles la Vallée, îlot ralentisseur en pavés et béton désactivé



Palette végétale

Strate arborée

Arbre de position



Ulmus Resista® 'Sapporo Gold'

Petits arbres et cépées



Amélanchier canadensis



Acer campestre 'Elsrijk'



Malus Evereste

Arbustes et vivaces

Arbustes

- Abelia x grandiflora 'Prostata'
- Caryopteris «Heavenly blue»
- Céanothe (x) Blue Diamond
- Choisya ternata White Dazzler
- Deutzia Gracilis
- Euonymus Emerald Gold
- Nandina Lemon Lime
- Hebe Ouessant bleu
- Nandina domestica Lemon Lime
- Perowskia
- Spirea japonica
- Rosier Ice Meilandecor
- Viburnum davidii

Vivaces

- Stipa tenuifolia
- Pennisetum alopecuroides
- Nepeta 'Six hills giant'
- Calamintha nepeta
- Sedum matrona
- Lychnis coronaria
- Gaura lindheimerii
- Aster dumosus
- Stachys byzantina
- Ceratostigma plumbaginoides
- Erigeron karvinskianus
- Liatris spicata

Couvre sol pied d'arbre

- Geranium endressi
- Polygonum runciforme
- Geranium macrorhizum

Grimpantes

- Rosiers

